



# MISE EN PLACE D'UNE HORLOGE SUR LES VMC

Opération réalisable en régie

## LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



### Vérification à réaliser avant la possibilité d'éteindre le caisson de ventilation :

Le fonctionnement du système de ventilation sera à vérifier vis-à-vis de la sécurité incendie, l'installation d'une horloge sera impossible si le fonctionnement est permanent au sens des articles CH41 et CH43 de l'arrêté du 25 juin 1980 (règlement de sécurité en ERP).

**Nota :** l'article 24 du règlement sanitaire départemental type n'interdit pas la mise en place d'une horloge sur les systèmes de ventilation des locaux à pollution spécifique.

### Le devis comporte les éléments suivants :

- La possibilité de mettre en place l'horloge sur la VMC a été vérifiée par le maître d'ouvrage auprès de son bureau de contrôle.
- L'installation d'une horloge programmable.
- Les plages d'arrêts décidées par le maître d'ouvrage.

## LES AVANTAGES DE L'ACTION

Bénéfices				Investissement	
 Économie d'énergie	 Gain financier	 Empreinte environnementale	 Confort	 Investissement humain	 Investissement financier
+	+	+	NC	+	+

### LÉGENDE :

++ : Modéré

+ : Faible

NC : Non concerné

\* : Régie possible